



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le **Département : ARDECHE**
ID : 007-200039832-20260921-D_2026_9_21-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :
D_2026_9_21**

Nombre de délégués en exercice
: 32

Présents : 25

Votants : 29

**Objet : Saisine de France
Domaines pour l'ensemble des
échanges de patrimoine avec la
commune des Vans**

L' an deux mille vingt six, le lundi 21 septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Cévennes - Communauté de communes, 8 route du Vivarais Siège administratif R+2 à LES VANS, sous la présidence de Monsieur ROBERT Lionnel, Le Président.

Date de convocation du : 15 Septembre 2026

Titulaires : Monsieur BORIE Jean-François, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur BRUYERE- ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Madame DESCHANELS Georgette, Madame LASSALAZ- BORELLY Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel, Monsieur COMPAGNE Jacques, Madame CHALVET Eliane, Monsieur ROBERT Xavier, Monsieur COLOM-Y-CANALS François, Monsieur CAPIOD Thierry, Monsieur DESMARECAUX Jean-Philippe, Madame MILLET Cécile, Madame BISCARAT Marie-Hélène, Madame FOURNIER Claudine, Monsieur PRADIER Eric, Monsieur BETTING Dominique

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame CASTOR Pascale

Pouvoirs :

Monsieur ROGIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur BORIE Jean-François
Madame BASTIDE ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Monsieur AUBANEL Jean a donné pouvoir à Monsieur DESMARECAUX Jean-Philippe
Madame CHAZE PLATON Géraldine a donné pouvoir à Monsieur MANIFACIER Christian

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE ESCHALIER Cathy, Madame HOURS RAMPONT Cathy, Monsieur AUBANEL Jean, Madame CHAZE PLATON Géraldine, Monsieur LE ROUX Thierry, Monsieur AYGLON Philippe, Monsieur LAURANT Thierry

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian MANIFACIER

Le Vice-président en charge aménagements indique la commune des Vans et la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes ont décidé conjointement de relancer la réflexion sur la régularisation croisée de leurs propriétés. En effet, dans plusieurs cas une collectivité a construit sur le terrain de l'autre. Par ailleurs, il convient de régler la question de la propriété de l'ancienne maison de santé des Vans.

Considérant que France Domaines doit être saisi au premier euro en cas de ventes et dans l'optique d'anticiper les échanges / ventes / acquisitions à venir, il convient d'autoriser le Président à saisir France Domaines afin de connaître la valeur des biens concernés par les discussions à savoir :

Parcelle AE 666, commune CHAMBONAS.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE le Président à saisir France Domaines pour bénéficier d'un avis de valeur sur les propriétés de la Communauté de communes concernées par les discussions avec la commune des Vans, DONNE TOUT POUVOIR au Président pour engager les formalités nécessaires à la bonne exécution de cette démarche.

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, M. Lionnel ROBERT

Envoyé en préfecture le 24/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le

ID : 007-200039832-20260921-D_2026_9_21-DE



Emis le 21/09/2026, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le